

1 Budget primitif

Le conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'exercice 1916.

Savoir:

Traitement du Secrétaire de la Mairie	1700 ^{fr} .
Frais de Bureau de la Mairie	200 .
Imprimés à la charge des Communes	30 .
Conservation des Archives	50 .
Frais des Registres de l'Etat civil	120 .
Abonnements au Journal Officiel	4 .
- id - au Bulletin des lois	6 .
Frais de confection des Votes	60 .
Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60 .
Traitement du Receveur municipal	1727 .
Traitement du Gard. Champêtre	1200 .
Dotations de la Rosière	1500 .
Télégraphie Allocation au porteur de dépêches	600 .
- id - à la Receveuse des postes	300 .
Abonnements au Journal des Maires	5 .
Constatation des décès	30 .
Timbre des mandats de paiement	80 .
Allocation à la société de tir	100 .
Salaires du tambour. Officier	30 .
Caisse d'épargne	400 .
Timbre des comptes et Reg. de la comptabilité communale	20 .
Annuaire du département	5.50
Éirets de famille	10 .
Secours aux Lépreux et à leurs familles	100 .
Entretien de la Mairie	300 .
Entretien et clôture des Cimetières	300 .
Contributions sur les biens et revenus communaux	130 .
Apprentissage de métiers	125 .
Habillement d'enfants	68 .
Reversement au Bureau de Bien-être (Reg. Zouave)	700 .
Chaussures aux enfants des écoles	360 .
Entretien des fontaines, puits, mares	150 .
Assurance des Bâtimens communaux contre incendie	80 .
Entretien et remontage de l'horloge	100 .
Allocation aux sapeurs. Pompiers	250 .
Entretien des pompes à incendie, accessoires et équipements	100 .
Et Reporter	11000 ^{fr} 50

Assurance des Sapeurs, Sompniers	1100.
Contingent de la Com ^{mune} pour les enfants assistés	400.
- id - pour les aliénés	1200.
Dépenses d'Assistance médicale gratuite	300.
Petites opérations chirurgicales	50.
Dépenses d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables	1300.
Vaccination gratuite	300.
Assistance médicale gratuite pour les Gendarmes	75.
Contingent dans les dépenses de protection de la santé publique	150.
Inspection sanitaire des tueries et des viandes	345.
Retraites ouvrières (contingent de la commune pour les salaires communaux)	50.
Assistance aux familles nombreuses et secours	1200.
- id - aux femmes en couches	190.
Assurance des employés municipaux	70.
Allocation, à la fanfare	200.
- id - temporaire aux indigents	200.
Subvention à la société de secours mutuels	250.
Drais de Bureau - id -	50.
Assurance à la fédération nationale des fautes lourdes communales pour les pompiers	10.
Drais du service de contrôle d'énergie électrique	30.
Entretien des écoles publiques	600.
Indemnités de résidence aux Instituteurs et Instituteuses	500.
- id - de logement - id -	1800.
Chauffage des classes et d'Hygiène	1800.
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	150.
Salaires de l'aide de l'école maternelle	600.
Registres et imprimés à l'usage des écoles publiques	20.
Indemnités de chauffage aux Instituteurs et Inst ^{ces}	210.
Location de la crèche	200.
Achat de livres de prix	500.
Subvention à la caisse des écoles	250.
Fouritures aux élèves des écoles	1200.
Suppléments de traitement au personnel enseignant	3950.
Médailles et lires pour prix	50.
Subvention à la société mutuelle scolaire	100.
Gratification au Directeur de l'école de Garçons	110.
Entretien des Murs, quais et places publiques	1000.
Eclairage des murs, quais et places publiques	3400.
Enlèvement des boues et immondices	2500.
Report	36265.50

Repos	36365.50
Salaires des cantonniers de la voirie urbaine	3000. "
Entretien des chemins ruraux	1000. "
Salaires des cantonniers des chemins vicinaux	1500. "
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	2045. "
Dépenses diverses	100. "
Frais généraux	68. "
Contingents affectés aux chemins de grande Commune ^{calcul} et d'intérêt commun	5044. "
Célébration le 14 juillet et autres fêtes publiques	1500. "
Recensement de la Commune par le Contrôleur	150. "
Honoraires d'Architectes, géomètre, surveyeur communal	1000. "
Dépenses imprévues	2000.50
Retraites ouvrières (Secrétaire Adjoint)	600. "
<hr/>	
Total	54375. "
Recettes etant de	5494. "
<hr/>	
Il reste à pourvoir un déficit de	28879. "
<hr/>	

En la loi du 5 avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus sont urgentes et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 28.879⁵⁰ représentant 79⁵⁰ c. additionnels au principal des quatre contributions directes pour couvrir les dépenses annuelles ordinaires ci-dessus désignées.

Le Conseil municipal
En les lois des 31 juillet 1867, et 5 avril 1884,
Délibère ce qui suit:

Il est voté une imposition extraordinaire de 3 centimes 02 centimes par franc au principal des contributions, pour le traitement du Gardes Champêtre, de la Commune d'Orsay, pour l'année 1916.

Le Conseil municipal.
Vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Le traitement
du Gardes champêtre

Le Budget vicinal.

Vu les propositions présentées par M. l'Agent-Voyer
 Vu l'arrêté de mise en demeure, de Monsieur le Préfet
 en date du 12 Juin 1915.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un
 bon état de viabilité les chemins de Grande communica-
 tion, d'intérêt commun et vicinaux.

Adopte les propositions présentées par M. l'Agent-
 Voyer, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget vicinal des recettes
 et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1916.

Budget primitif, recettes et dépenses. 8757^{fr}
 Chapitres additionnels - et - - - - - 700^{fr}

Le Conseil en fin le remplacera de 2 journées
 de prestations et de 2 journées d'animaux et véhicules
 par une taxe vicinale.

Subvention
 des pompiers.

La subvention des Etats allouée aux Sapeurs-Pompiers,
 s'élevant à - - - - - 107^{fr} 06

sera attribuée à l'achat du matériel d'incendie
 et équipement.

Impositions extraordinaires.

M. le Maire soumet au Conseil le tableau
 des annuités à payer pendant l'année
 pour assurer le remboursement des emprunts
 autorisés antérieurement.

Le Conseil décide que les impositions extraordinaires
 à comprendre dans les rôles généraux de 1915, seront
 les suivantes :

- 9 centimes pour remboursement de 53.700^{fr} autorisé par arrêté du 30 Décembre 1902 (Ecoles)
- 3 centimes pour remboursement de 12.933^{fr} 33 autorisé par arrêté du 5 Mai 1903 (Ecoles)
- 10 centimes pour remboursement de 63.789^{fr} 65 autorisé par arrêté du 16 avril 1904 (Cimetière)
- 11 centimes 30 pour remboursement de 25.666^{fr} autorisé par arrêté du 12 Mars 1908 (Ecoles)

Arriérés impayés
 des exercices antérieurs.

M. le Maire propose qu'un crédit de 2000^{fr} soit inscrit au Budget additionnel de 1915, pour assurer le payement des arriérés restant dus des exercices antérieurs.

L'avis,

+ Le Conseil reconnaît que les dépenses restant à payer ont été régulièrement justifiées, et qu'elles sont mandatées sur l'art. 10 du chap. add. de 1915.

Travaux de Menuiserie (Chévenin)	1095.55
Travaux de Maçonnerie (Jussanne)	15.44
Travaux de Serrurerie et fournitures (Grégoire)	247.92
Travaux de Serrurerie (Grégoire)	220.53
Travaux de charpente (Emery)	43.58
Travaux de peinture (Samson)	183.82
Travaux de couverture et plomberie (Da fond)	"
Honoraires de l'architecte	47.60
Honoraires dus à M. Meunier honné	124.27
Travaux divers (Gabriel, entrepreneur)	200.68
Total	
1195.09	

Félicitations aux soldats.
 —
 + et adressent à leur famille et rend l'hommage de leur sincère sympathie.

Les membres du Conseil adressent leurs plus vives félicitations à leur collègue, Bisson, pour sa nomination au grade de Sous-Lieutenant de chasseurs, et lui expriment leur reconnaissance à tous les Officiers, Sous-Officiers, caporaux et soldats et Orsay, qui sont sur le front, blessés ou prisonniers qui luttent contre la bande de barbares qui foulent le sol de notre vieille terre française. Plus spécialement pour les soldats tombés au champ d'honneur.

Félicitations aux dames et demoiselles quêteuses

Le Conseil adresse ses sincères remerciements aux dames et demoiselles qui ont apporté le plus grand zèle dans toutes les quêtes faites dans le but de secourir les épreuves de la guerre, et remercie toutes les personnes qui répondent par leur générosité à l'appel qui leur est fait.

Subvention à la fanfare

La fanfare recevra, en 1915, comme les autres années, une subvention de 200^{fr}.

Allocation à la Cie des Sapeurs-Pompiers

Vote émis: Pour 4 voix - Contre 3 voix - Abstention 1
La Compagnie des Sapeurs-Pompiers recevra, en 1915, comme les autres années, une allocation de 250^{fr}.

Recherches de l'Orsay.

Vote émis: Pour 5 voix - Abstentions 3.
Il est donné lecture d'une lettre, en date du 3 juin 1915, de M. le Directeur de la Compagnie pour l'éclairage des Villes, par laquelle il sollicite,

en raison de l'état de guerre, une nouvelle majoration de 10 centimes, sur le prix actuel de l'huile.

Le Conseil ne donne pas un avis favorable à cette demande, et décide que l'augmentation déjà acceptée, est suffisante.

Bail de la crèche.

Le Conseil n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, le conseil vote sa suppression, et invite M. le Maire à donner ordre à M. Neunier d'avoir à Versailles, du local servant à ce service.

Assistance aux vieillards

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'assistance aux vieillards, formulées par: la veuve Toussier l'admet en 2^e partie.

Wallet Auguste l'admet en 1^{re} partie.

M^o Bureau l'admet en 1^{re} partie, à partir du 1^{er} juillet 1915.

Nombreuse famille

Le Conseil donne un avis favorable, à la demande du nommé Carré, celui-ci étant déjà admis à l'assistance aux familles nombreuses, et venant d'avoir un nouvel enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, après avoir dûment signé sur le registre

Après avoir
 Le Maire
 J. Spitzer
 J. Olivier
 A. Grand

— Session d'Automne —

1915

Convocations.

Le mardi 3 Août 1915.

Convocation du Conseil municipal, pour le samedi 7 Août, à 8 heures du soir, à la Mairie, pour la tenue de la session d'Automne.

Le Maire.

W. Humbert

L'an mil neuf cent quinze, le samedi 7 Août, à 8 heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. E. Apostolle Maire.

Présents: M. M. E. Apostolle Maire, Charton, Lécros Adjoint, Olivier, Ecœur, Prévère, Girard, Joyelle.

Absents: M. E. Paroque, et M. M. Dreua, Jouve, Zisson, Sellier et ^{M. Caspar} passant actuellement mobilisés.

M. Girard a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture est donnée du procès verbal de la précédente séance, lequel est adopté sans observation.

Nomination des délégués pour la révision de la liste électorale

Conformément à la loi en vigueur, le Conseil nomme M. Olivier, pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des électeurs en 1916, et M. M. Ecœur et Paroque, membres de la Commission chargée de juger les réclamations qui pourraient se produire.

Nomination des délégués, pour établir la liste des électeurs de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

M. M. Ecœur et Olivier sont nommés, pour faire partie de la Commission chargée d'opérer les modifications nécessaires à la liste des électeurs, de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

Approvisionnement en charbon.

Lecture est faite au Conseil d'une circulaire préfectorale, en date du 17 juillet 1915, relative à la fourniture de charbon pour l'hiver prochain; il s'agit là d'une question dont il paraît indispensable de se préoccuper dès maintenant. Le Conseil est d'avis de faire la livraison du charbon nécessaire, aux services municipaux et en ce qui concerne les besoins de la population ne peut envisager la quantité nécessaire, et en raison des difficultés qui pourraient surgir envisage chaque habitant à faire sa provision.

Le Maire d'Orsay, M. E. Apostolle, a autorisé M. le Préfet d'acheter, à M. l'Ingénieur principal des approvisionnements et des magasins Vire de Châteaudun 42, à Paris, un wagon de Northumberland 540^l et un wagon anthracite 690^l rétro de mineau.

Le Maire de prélever cette somme sur les fonds libres de l'exercice en cours, et en raison des engagements actuels, avec la pensée de déviser le marché et le régime.

Batal - 1230^l

Gardiennes pendant
les vacances.

avant L. River.

En raison du peu d'élèves, fréquentant les gardiennes pendant les vacances, le Conseil en décide la suppression, et est d'avis, que pour cette semaine d'essai, les maîtresses ne recevront aucune indemnité.

Supplément de
traitement Daré

M. le Maire fait lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 31 juillet, dernier relative au Supplément de traitement de M. Daré, Instituteur adjoint, mobilisé.

Considérant que M. Daré a droit au supplément facultatif communal, à partir du 5 Septembre 1914, jusqu'au 30 Mai 1915, soit la somme de 283⁰⁵.

Le Conseil est d'avis, d'autoriser M. le Maire à prélever ladite somme de 283⁰⁵, sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Supplément de
traitement Regay

Le Conseil décide que la cessation du supplément facultatif communal, alloué à M. Regay, Instituteur adjoint mobilisé, aura lieu, à la rentrée des classes de Septembre prochain.

Classificateurs

Conformément à la circulaire préfectorale le Conseil fait les propositions suivantes, pour le choix des Classificateurs chargés du classement des propriétés non bâties.
Citulaires.

De la Commune M. M. Duvozier Paul, ancien marchand de bois, Bouffay cultivateur, Regay cultivateur.

De la Commune De Chambree cultivateur à St-Jean de la Courbe - Duquét Louis cultivateur à Bures.
Suppléants.

De la Commune Baron cultivateur, Agassart Paul cultivateur, Cognot Pierre fermier au Gnd Vieux.
De la Commune Faureau cultivateur à La Courbe.
Meslé cultivateur à St-Jean de la Courbe.

Allocation
à la société de tir.

La société de tir ouvre en 1915, comme les autres années, une allocation de 100^{fr}.

Le Conseil.

Œuvre contre l'alcoolisme

Considérant que l'abus de l'alcool ôte l'énergie physique et l'énergie morale, si nécessaires aux citoyens d'une nation.

Que non seulement les malheureux atteints d'alcoolisme constituent un déchet pour la société mais que le plus souvent leur progéniture se ressent du terrible mal et produit elle-même une foule de déséquilibrés incapables de rendre aucun service à la collectivité.

Que chez plusieurs peuples voisins, les mesures prises contre l'alcoolisme a produit d'heureux résultats, d'abord en améliorant la santé publique, ensuite en provoquant l'épargne chez les individus.

Pour ces motifs, émet à l'unanimité, le vœu que des mesures sérieuses soient prises contre ceux qui font abus de l'alcool.

Acte est donné à cet effet, de la communication qui il a faite, concernant le prolongement du passage souterrain prévu, sous la nouvelle gare, à Orléans.

Passage
souterrain de la
nouvelle gare.

Nombreuse famille

En demande présentée par M. Louis Ducaud, qu'on de M. Antibois, et admise, celle personne remplissant les conditions requises par la loi du 14 juillet 1913.

Après lecture faite, les membres présents ont signé.

La Secrétaire
Joseph Adrien
Secrétaire
E. G. Grand
E. G. Grand

Session de Novembre
1915

Convocation.

Le mardi 9 Novembre 1915.
Convocation du Conseil municipal, pour
le Dimanche 14 Novembre, à 1 h 1/2, de soir
à la Mairie, pour la tenue de la session de
Novembre.

Le Maire.
A. Epastolle

Le Dimanche 14 Novembre, à 1 h 1/2 de soir, les Membres du Conseil municipal de la Commune d'Essey, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Epastolle Maire.

Étaient présents: M. M. Epastolle Maire, Olivier, Courcier, Raouy, Grégoire, Girard, Noelle - Écroule.

Étaient absents: M. L. Harton Écroule Adjoint exécutif et M. M. Drouin, Sellier Camille Courcier, Bisson, Agassant Paul, mobiliers.

Après avoir déclaré la séance ouverte M. le Maire invite le Conseil à nommer un Secrétaire.

M. Girard est alors élu, Il donne lecture des procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Apprentissage gratuit - M. le Maire rappelle au Conseil, qu'aux termes de l'art. 7 du Testament de M. Archangé le Conseil doit émettre un vote favorable de création d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le Conseil, après avoir entendu la lecture dudit article, en vertu duquel une somme de 125 est destinée à payer chaque année l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une

somme de 200^f, tous les deux ans, pour payer
l'apprentissage d'un Garçon.

Voilà la liste des inscriptions et portant les
noms de :

Filles.

- 1. Languey Noémie née le 27 février 1902
- 2. Crouillet Georgette née le 30 août 1901
- 3. Staret Louise née le 16 septembre 1902
- 4. Adenis Germaine née le 31 juillet 1900

Cote :

1^{er} Tour

2^e Tour

Crouillet Georgette	4	Crouillet Georgette	6
Adenis Germaine	2	Adenis Germaine	1
Languey Noémie	1	Staret Louise	1
Staret Louise	1		

Crouillet Georgette est désignée pour l'appren-
tissage gratuit.

Propositions
pour les Répartiteurs

Voilà la loi sur l'organisation muni-
cipale, portant article 61, que le
Conseil municipal dressa chaque année,
une liste contenant un nombre de noms
double de celui des répartiteurs à nom-
mer.

Citadaires.

De la commune. M. M. Guard, Jouffroy
Siroque & Steis, Grégoire, Agassant Paul
Hors la Commune. M. M. Diebantre à
Fulaisseau, Guillemin Etienne à Fulaisseau
et Paul, fermier à Gif, Saporta à
Villiers.

Suppléants.

De la Commune. M. M. Brossard Henri
Poirier Zéphirin, Olivier Albert Vosgeois Charles
Charton Roger, Eriehere Eugène, tous propriétaires

Hors la Commune M. M. Herli cultivateur à G.
Jean de Beauregard, Eugène Bois, cultivateur
à Bures, le Commandant Beauvais Directeur
à Bures.

Service médical
gratuit

Le Conseil approuve les changements appor-
tés à la liste du service médical gratuit
de 1915, par la Commission d'Assistance
Ajouter A retrancher.

- Enfants Ducoud Bures N° 33 - François décédé
- Enfants Ébrousé Bures N° 40 - Guérin Emile
- N° 63 - Louis Verso décédé
- N° 76 - Cambon Alfred décédé

Le total au chiffre de soixante dix huit
le nombre des personnes qui bénéficieront
du service médical gratuit en 1916.

Chauffage des classes

Vote en conséquence, 234⁺, plus 50⁺,
pour les petites opérations chirurgicales
Et Conseil décide que les Cantonniers
principaux, chaque jour, dans les
classes, la quantité de charbon né-
cessaire pour le chauffage des écoles.

Approvisionnement
en charbon

M. le Maire expose au Conseil qu'en
raison de l'état de guerre, il faut au
lieu, à l'approche de l'hiver, de faire
une distribution de charbon aux fa-
milles les plus nécessiteuses et de faire
un approvisionnement de combustible
pour le chauffage des écoles.

Et Conseil reconnaissant que cette dépense
est urgente, vote sur les fonds libres de 1915
la somme nécessaire pour l'acquisition
de deux wagons de charbon, et prie M.
le Préfet, en raison des événements actuels
et à titre exceptionnel, de dispenser la
Commune de droits, marchés et enregistrements.

La journée de
Seine et Oise

M. le Maire communique au Conseil, la
circulaire préfectorale relative à une journée
départementale, dite journée de Seine et
Oise, en vue de venir en aide aux épreuves

si nombreux de la guerre, et réfugiés dans notre département.

Le Conseil autorise M. le Maire à mandater la somme de cinquante francs, sur l'art. 94 Dépenses imprévues du Budget primitif de 1915.

M. Egay, Instituteur Adjoint, mobilisé, solde.

M. Egay, Instituteur Adjoint, mobilisé, continuera de toucher, pendant la durée de la guerre, les indemnités de résidence et de logement qui lui étaient mandatées avant son départ.

Achat de chaussures.

En raison du renchérissement du prix des chaussures, le Conseil est d'avis d'autoriser M. le Maire de prélever sans approbation de Monsieur le Préfet, la somme de 140^{fr} sur les fonds libres de l'exercice en cours, à titre de complément, pour l'achat de chaussures aux enfants nécessiteux.

Secours de guerre

A l'approche de la mauvaise saison, et aussi des nombreuses familles à secourir en raison des événements actuels, le Conseil est d'avis, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire de prélever sans approbation préfectorale, la somme de mille francs, sur les fonds disponibles de 1915, à titre de secours de guerre.

Etrennes du facteur.

Le Conseil décide d'allouer 10^{fr} et étennes au facteur qui dessert la Mairie, cette somme sera mandatée sur le crédit 94 des dépenses imprévues du Budget de 1915.

Familles nombreuses

Secours mensuel de 10^{fr} à M. Gaspard, cette personne touchera un secours supplémentaire de 10^{fr} jusqu'au 31 Mars 1916.

Ce secours est supprimé à partir du 1^{er} Juin 1916, aux personnes suivantes : Champeneau - Genet, Berolais.

Cantine scolaire

Le Conseil décide que la cantine scolaire commencera le 1^{er} Décembre prochain, après l'augmentation de prix des denrées

Clôture de la
prairie des Isles

vote un crédit supplémentaire de 400^{fr},
sur les fonds libres de l'exercice en cours,
Le Conseil sollicite de l'Intendance mi-
litaire, une indemnité pour la détériora-
tion de 12 mâts, provenant du matériel
des fêtes, et ayant servi de clôture à la prairie
des Isles, au moment des réquisitions de
bestiaux pour la commission de ravitaille-
ment d'Orsay.

Citation

à l'Ordre de corps
d'Armée

Décoration de la
médaille militaire et
de la croix de guerre, avec
palme.

Extrait de l'Ordre général N^o 403.

Le Général Commandant le 3^e Corps d'Armée
cite à l'Ordre du Corps d'Armée, les militaires

dont le nom suit :

S. Adjudant Macé Serri N^o M^e 8108,

du 4^e Régiment d'Infanterie,

Le 18 Mai, au moment où l'ennemi venait

de faire sauter deux mines, à proximité de

notre tranchée, démolissant la majeure

partie du parapet de tir, et ensemblant

la moitié de sa section, à bordi au point

le plus exposé, donnant des ordres pour fai-

re dégager ses hommes, pendant que lui-

même se dressait par deux fois, au dessus

du parapet, démolit, pour observer l'ennemi

au mépris du danger, à lancé les pre-

mières bombes, et ainsi donné à ses hommes

le plus bel exemple de courage et de sang-

roid, dont il est d'ailleurs coutumier.

Le Quartier Général, le 28 Mai 1915.

Le Général Duchêne commandant le 3^e
Corps d'Armée. Signé : Duchêne.

Par ampliation le Chef d'Etat Major Diquatue illisible

Un enfant d'Orsay, le sergent Léon

Guinebault, est décoré de la médaille mili-

taire et de la croix de guerre, avec palme

Diverses communications

Acte est donné à M. le Maire, des com-

munications qu'il a faites au Conseil, 1^{er} séance

de M. Jeanson. 2^e Diverses lettres de prières

de guerre, par lesquelles ils remercient

la municipalité des paquets de piques que